

ACCORD DE COPRODUCTION DE L'OPERA "AIDA" de Giuseppe Verdi

L'année deux mille dix-huit, le douzeième jour de Juin,

ENTRE

- le **Théâtre de l'Opéra à la Cité de la Culture**, représenté par son Directeur Général, Youssef Lachkhem;

ci-après dénommé «Théâtre de l'Opéra»,

d'une part

et de l'autre côté

- l'**Ente Luglio Musicale Trapanese – Teatro di Tradizione**, représenté par le Directeur Général, Giovanni Battista De Santis, ci-après dénommé "ENTE",

ATTENDU QUE

- que les organismes partenaires TUNISIENS ont pris des engagements mutuels dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020, et après d'une série de réunions techniques opérationnelles qui ont eu lieu à Tunis, que lors d'une réunion tenue à Tunis le jour 31 mai 2018, avec la participation de la Directrice de l'Institut Italien de la Culture, le Dr Maria Vittoria Longhi, comme délégué par S.E. l'Ambassadeur d'Italie à Tunis, la Directrice du Pôle de la Musique et de l'Opéra à la Cité de la Culture, comme délégué par le ministre des Affaires Culturelles de la Tunisie et Dott. Salvatore Faugiana, chef de la division Maghreb de l'Ente Luglio Musicale Trapanese – Teatro di Tradizione, il sont d'accord à l'initiative du côté tunisien, pour changer l'équipe d'orchestre et chorale, entrer dans un groupe d'artistes de l'Orchestre et du chœur de l'Opéra de Tunis, sans préjudice des engagements mutuels précédemment confirmés par les parties,

Il est convenu ce qui suit :

Obligations des parties signant le présent accord

Les souscripteurs de cette coproduction accord s'engagent à coproduire et mettre en scène l'opéra Aida de Giuseppe Verdi, le 30 Juin 2018, à l'amphithéâtre d'El Jem et 5

[Signature]



Juillet 2018 au théâtre de Carthage.

Obligations du théâtre de l'Opéra

Le théâtre de l'opéra participera à la coproduction avec les contributions suivantes:

- 1) l'intégration de l'orchestre italien, en mettant à disposition les musiciens et choristes suivants, dont ils garantissent l'aptitude à interpréter le répertoire de l'opéra et, en particulier, Aida: 8 premiers violons, 8 secondes violons, 5 altos, 4 violoncelles, 3 contrebasses, 1 flûte, 1 clarinette, 1 hautbois, 2 trombones, 1 cor et 15 choristes;
- 2) le transport international, aérien et maritime, d'artistes, de personnel, de scènes, d'instruments et d'autres équipements techniques;
- 3) le transport interne en Tunisie;
- 4) l'hospitalité (nourriture et hébergement) des artistes italiens et tunisiens et du personnel italien;
- 5) 30 000 euros de contribution.

Obligations de l'ENTE

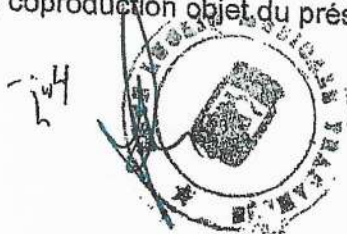
L'ENTE participera à la coproduction, avec les contributions suivantes:

- A) l'engagement des professeurs d'orchestre italien, pour compléter le personnel d'orchestre nécessaire pour mettre en scène le travail;
- B) l'engagement non. 66 choristes italiens;
- C) l'engagement des: chef d'orchestre, directeur de chorale, metteur en scène, décorateurs, créateur de costumes, machinistes, maître assistant, et pianistes accompagnateurs;
- D) l'engagement des chanteurs solistes;
- E) l'engagement des danseurs;
- F) l'engagement des extras;
- G) la construction de décors, la réalisation des costumes et la construction d'équipements;

Le personnel cité ci-dessus est énuméré dans le tableau en annexe

H) la préparation d'une division marketing et communication basée en Tunisie et dédiée à la communication en Italie et aux relations avec la presse internationale.

De plus, le **théâtre de l'Opéra** et l'**ENTE S'ENGAGENT** à garantir la pertinence des artistes engagés respectivement pour la coproduction objet du présent accord



Le théâtre de l'opéra et l'ENTE agissent d'un commun accord pour :

Supporter les coûts engendrés par la nécessité de remplacer des membres de l'orchestre ou des choristes qui, dans la phase de production, se révéleraient inadaptés.

Les recettes des billets vendus en Tunisie reviendront à la partie tunisienne de droit, les recettes des billets vendus en Italie par l'ENTE lui reviendront.

Et ce selon un quota réservé à l'ENTE de 500-billets pour le théâtre d'Eljem et 400 pour Carthage.

Lu et approuvé

Ente Luglio Musicale Trapanese

Le Directeur Général

Giovanni Battista De Santi

Giovanni Battista De Santi



le théâtre de l'Opéra à la Cité de la Culture

Le Directeur Général

Youssef LACHKHEM
Directeur Général
Théâtre de l'Opéra



Annexe
Equipe des participants Italiens

CHEF SCÉNOGRAPHE	1
CHEF DÉCORATEUR	1
RESP. ACCESSOIRISTE	1
RESP. MACHINISTE	1
RESP. ELECTRICIEN	1
CHANTEUR PRINCIPAL	8
METTEUR EN SCÈNE (REGISTA)	1
DIRECTEUR MUSICAL PALCOSCENIQUE	1
DIRECTEUR SCÈNE	1
DIRECTEUR DE PRODUCTION	1
CHEF D'OEUVRE PALCOSCENICO	2
COORDONNATEUR SON	1
CHORUS	61
CHORUS DIRECTOR	1
SERVICE DE PRESSE	1
CHORÉAGRAPHE	1
MACHILLAGE	4
DIRECTEUR DE L'ORCHESTRE	1
RESP SARTORIA	1
GENERAL MANAGER	1
COUTURIÉ	3
LOGISTIQUE	2
ORCHESTRE	47
INSPECTEUR ORCHESTRE	1
SERVICE DE PRESSE	1
VICE PRESIDENTE	1
PROD. MANAGER	1

